



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 octobre 2023

**Objet de la délibération**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET CAMPING**

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Philippe PERRONNO à Claudine CORPART , Tiphaine SIRET à Laure LE MARÉCHAL .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur André HARTEREAU désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2023.10.017**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET CAMPING**

**Rapporteur : Yves DOUAY**

Rappel : une première décision modificative a été adoptée en juin pour des régularisations de TVA.

Le Service de Gestion Locale (SGC) de Lorient nous informe qu'une immobilisation n'a pas fait l'objet d'amortissement. En nomenclature M4, l'amortissement étant obligatoire, il convient de régulariser la situation.

C'est pourquoi, les modifications budgétaires se présentent comme suit :

		Crédits 2023	DM n° 2 2023
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
011	Charges générales	57 000,00 €	-1 034,00 €
042	Amortissement	6 184,00 €	1 034,00 €

		Crédits 2023	DM n° 2 2023
<b>Investissement</b>			
<b>Recettes</b>			
040	Amortissement	6 184,00 €	1 034,00 €

		Crédits 2023	DM n° 2 2023
<b>Dépenses</b>			
21	Equipement	5 716,00 €	1 034,00 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
**Vu** la nécessité d'ajuster le budget annexe du Camping,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 02 octobre 2023,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 09 octobre 2023,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la décision modificative N° 2-2023 du budget annexe du Camping

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID : 056-215600834-20231026-D202310017-BF